

### *Initiatives parlementaires*

animaux de laboratoire sont des variations des rythmes circadiens et des changements hormonaux connexes, des réactions modifiées aux médicaments et certaines modifications du comportement.

Quant aux humains, des expériences de laboratoire effectuées sur des sujets volontaires ont révélé que les gens peuvent généralement percevoir un champ électrique supérieur à sept kilovolts par mètre, mais certaines personnes peuvent percevoir des champs aussi faibles que deux kilovolts par mètre. On croit que les gens sont insensibles aux champs magnétiques.

Dans une étude effectuée avec soin, on a constaté que l'exposition à des champs ne modifiait pas la plupart des signes vitaux, les paramètres physiologiques, les activités quotidiennes, la durée de la mémoire et la susceptibilité à la fatigue. Mais on a décelé de légères modifications du rythme cardiaque, soit un ralentissement de trois battements par minute chez certaines personnes. Par ailleurs, on a constaté une légère altération au niveau de la vivacité et du temps de réaction.

Des études épidémiologiques restreintes ont révélé une incidence accrue du cancer, notamment de leucémie et de tumeurs du cerveau, chez des enfants qui vivent près de lignes de haute tension; on croit que ces dernières produisent des champs magnétiques plus intenses dans leur maison. Des études menées sur des travailleurs de l'électricité ont révélé une incidence accrue de cancer chez eux. À cause de la portée restreinte de ces études, les données recueillies ne sont pas probantes.

On sait aussi que l'on utilise les champs électromagnétiques dans le traitement médical de fractures où les os ne se sont pas joints après une longue période. On essaie actuellement d'autres usages médicaux thérapeutiques, dont la prévention de l'ostéoporose, la guérison de plaies et la régénération nerveuse.

En conclusion, pour ce qui est des effets des champs électromagnétiques sur la santé, nous estimons que les données existantes ne sont ni concluantes ni cohérentes. Ce qui ressort de ces expériences ne nous permet pas d'affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas de danger pour la santé, mais par contre, cela ne prouve pas non plus qu'il y a un danger important. Si, finalement, l'exposition à des champs électromagnétiques ne présente pas de risques pour la santé, il est peu probable que les lignes de transmission à haute tension soient les seules ou même les principales causes d'inquiétude. Les installations électriques des immeubles, les appareils électriques et les appareils d'éclairage sont beaucoup plus répandus et pourraient constituer un risque beaucoup plus grand que les lignes de transmission.

Devant la complexité de la situation, nous avons admis il y a quelques années qu'il fallait que le ministère s'intéresse de plus près à la question et qu'il fallait aussi

effectuer plus de travaux de recherche. À l'automne de 1986, nous avons créé un groupe d'étude sur les champs électriques et magnétiques. Le groupe comptait des représentants des travailleurs, des services publics, des universités et des gouvernements fédéral et provinciaux. Il avait pour mission d'évaluer les effets de ces champs sur la santé, de stimuler la recherche sur ce sujet et d'informer la population canadienne. Au printemps dernier, nous avons reçu le rapport du groupe qui sera rendu public bientôt. Comme je l'ai déjà dit, le groupe est arrivé sensiblement aux mêmes conclusions que nous sur l'état actuel des connaissances sur la question. Le groupe recommandait d'intensifier la recherche et demandait au ministère de s'intéresser de plus près à la question.

Nous avons aussi pris une autre mesure qui n'est pas à négliger. Nous avons en effet signé un accord avec deux services publics canadiens, Ontario Hydro et Hydro-Québec, pour mener une vaste étude sur des animaux. Le Programme national de recherche et développement en matière de santé, a accordé plus de 400 000 \$ pour cette étude qui durera trois ans. L'étude porte sur les effets d'une exposition prolongée aux champs magnétiques sur l'apparition de cancers. L'étude sera faite par une équipe indépendante de chercheurs universitaires et sera soumise à un examen rigoureux par d'autres universitaires.

Nos laboratoires viennent de terminer la première étape d'une étude-pilote sur des animaux et ils se préparent à passer à la deuxième étape. Cette étude porte sur la possibilité que les champs magnétiques favorisent l'apparition de cancers.

Bref, le gouvernement reconnaît qu'il importe d'effectuer des recherches pour étudier les effets des champs électromagnétiques sur la santé, comme le prouve la récente augmentation des dépenses au chapitre de la recherche. Le niveau accru d'activités dans ce domaine vient s'ajouter aux programmes permanents des États-Unis et de l'Europe que nous surveillons de près. Nous prévoyons que nous pourrions disposer d'une meilleure banque de données d'ici trois ou quatre ans. Nous serons alors en mesure de réévaluer toutes les recherches effectuées au Canada dans ce domaine.

Par conséquent, nous appuyons sans réserve les principes sur lesquels repose le projet de loi du député, mais, à notre avis, le gouvernement montre dans toutes ses activités l'intérêt qu'il porte à cette question et, pour le moment, c'est la meilleure façon de procéder.

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Monsieur le Président, j'accorde mon appui au député qui a présenté cette motion. J'ai écouté avec énormément d'intérêt la déclaration du gouvernement et j'ai hâte de la lire plus attentivement afin de tenter de savoir de quoi il en retourne. Je suis très content de voir que le gouvernement s'intéresse à la question, mais je ne sais pas exacte-